



**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

**DIRECTIVE DE REALISATION DE L'AUDIT  
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE  
SECTEUR DES PETROLES ET GAZ EN HAITI**

---

**BUREAU NATIONALE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
(BNEE)**

Mars 2019

## ÉQUIPE DE RÉALISATION ET PARTENAIRES

---

### Coordination et gestion :

**Bureau National des Evaluations Environnementales (BNEE)**

**Ninon Abraham ANGRAND:** Directrice du BNEE

**Noé DESTIN :** Assistant Directeur

**Richard Gabriel :** Responsable d'étude d'impact environnemental, Analyste

**Loudjy Jeudy:** Analyste au BNEE

**Junior Saint Juste:** Analyste

**Golden Desiré Child:** Analyste

**Vanessa Saint Jean:** Ingénieur des eaux et forêts

### Assistance technique :

**Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV)**

**Dwinel Bélizaire:** Directeur de l'ONEV

**ONU Environnement**

**Maximilien Pardo:** Chef de Bureau,

**Paul Judex Edouarzin:** Spécialiste en gouvernance Environnementale

**Martine Elisabeth Mathieu :** Chef de Projet

**Régine Cicéron :** Officier administratif et financier

**Groupement Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) et JAT Consulting**

**Equipe des consultants :**

**Karim SAMOURA, *PhD* :** Chef de mission, enseignant-chercheur, Université Aube Nouvelle (ISIG International) et consultant international en Évaluation Environnementale et Aide à la Décision, Ouagadougou, Burkina-Faso.

**Edna BLANC CIVIL, *MSc.* :** Agro-environnementaliste, Experte en environnement et renforcement des capacités, Montréal, Québec, Canada.

**Joël AGBEMELO, *MSc.*** Expert en Audit Environnemental, Directeur général de JAT Consulting.

**Hassane DJIBRILLA CISSE, *PhD* :** Expert Senior en Évaluation Environnementale et Aide Multicritères à la Décision, Directeur National Adjoint du Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact (BEEEI), Niamey, République du Niger.

**Lernier REVOLUS,** Consultant en évaluation environnementale (GESEP).

### Contact :

**Bureau National des Evaluations Environnementales (BNEE)**

[Bnee.haiti@gmail.com](mailto:Bnee.haiti@gmail.com)

## REMERCIEMENTS

---

Le Bureau Nationale de l'Evaluation Environnementale (BNEE) remercie les institutions qui ont participé à l'élaboration de ce rapport, qui sont l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV), l'Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) et le Bureau d'étude JAT Consulting, et ONU Environnement. Le BNEE remercie aussi les institutions qui ont apporté des contributions ayant permis d'enrichir le présent rapport. Il s'agit de : MPCE, UEP/MARNDR, MICT, MSPP, BHN/MCI, MdT, CIAT, BME, DINEPA, Cellule énergie/MTPTC, SEMANAH, CHRAD, Association Touristique d'Haiti, UNIQ, USAID, PNUD, BM, BID, Coopération espagnole, RIAT-Sud/ UTE/MEF.

Leurs noms des personnes ressources qui ont représentées ces institutions dans les différents ateliers et rencontres, apparaissent dans le tableau A3.1 en annexe 3.

Enfin, le BNEE remercie toutes les personnes qui ont apporté un appui à la réalisation des activités qui ont permis la production de ce document, soit à titre de collaborateurs directs ou en termes de support logistique.

---

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

---

AE :	Audit environnemental
AES :	Audit environnemental et social
ANAP :	Agence Nationale des Aires Protégées
ASEC :	Assemblée des Sections Communales
BID :	Banque Interaméricaine de Développement
BME :	Bureau des Mines et de l'Énergie
BM :	Banque Mondiale
BNÉE	Bureau National des Évaluations Environnementales
CDB	Convention sur la diversité biologique
CE	Cadre d'expropriation
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COFRAC	Comité français d'accréditation
CIMATE	Conseil Interministériel sur l'aménagement du Territoire et l'Environnement
CONATE	Conseil National pour l'Aménagement du Territoire et l'Environnement
COTIME	Commissions Techniques Interministérielles de Haut Niveau sur l'environnement
CNZF	Conseil National des Zones Franches
<i>CNNCPQ</i>	<i>Certification et de Promotion de la Qualité</i>
COHPEDA	Collectif Haïtien pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable
COTIME	Commissions techniques interministérielles de haut niveau sur l'environnement
CPAR	Cadre des Plans d'Action de Réinstallation
DDTP	Direction Départementale des Travaux Publics
DGI	Direction Générale des impôts
DPC	Direction de la Protection Civile
DSCR	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DZF	Direction des Zones Franches
ÉE	Évaluation Environnementale
ÉIE	Études d'Impact Environnemental
ÉIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
ÉES	Évaluation Environnementale Stratégique
ÉESS	Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EMAS	Eco Management and Audit Scheme
FAO	Food and Agriculture Organisation (traduction : Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
GOH	Gouvernement Haïtien
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère De l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
NIES	Notice d'impact environnemental et social
NEPA	National Environmental Policy Act
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PAGE	Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PARC	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PGES	plans de gestion environnementale et sociale
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'environnement
PRIGE	Programme de Renforcement Institutionnel pour la Gestion Environnementale
PTDT	Projet de Transport et de Développement Territorial
SMEA	Système de Management Environnemental et d'Audit
SNGE	Système National de Gestion de l'Environnement
SNGRC	Système National de Gestion des Risques de Catastrophe
SPGRD	Secrétariat Permanent pour la Gestion des Risques et des Désastres
TdR	Termes de référence
UNITAR	United Nations Institute for Training and Research
UTES	Unité technique environnementale sectorielle

---

## **LISTE DES ILLUSTRATIONS**

---

### **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Liste des acteurs du secteur gaz et pétrole .....	7
Tableau 2: Liste des installations, équipements et pratiques de base d'une installation de pétrole et gaz. ....	12
Tableau 3 : Liste des personnes ressources ayant apporté une contribution à l'étude à travers des consultations individuelles ou par focus groupe .....	IX

<b>ÉQUIPE DE RÉALISATION ET PARTENAIRES</b> .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	vi
Liste des tableaux .....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I- MISE EN CONTEXTE SUR LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES CÔTIÈRES.....	2
1.1 Présentation du secteur et des enjeux majeurs associés.....	2
1.1.1 Description des activités.....	2
1.2 Enjeux environnementaux, économiques et sociaux associés.....	2
1.2.1 <b>Enjeux environnementaux</b> .....	3
1.2.2 <b>Enjeux socio-économiques et défis technologiques</b> .....	4
1.2.3 <b>Enjeux liés aux changements climatiques</b> .....	4
1.3 Cadre juridique normatif et institutionnel du secteur .....	5
1.3.1 Cadre juridique et normatif .....	5
1.3.2 Cadre institutionnel de l’audit environnemental et social.....	6
1.4 Principales sources des critères d’audits .....	7
CHAPITRE II- ETAPES D’UN AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU SECTEUR PÉTROLE ET GAZ .....	9
2.1 Élaboration et approbation des Termes de Référence (TDR).....	9
2.2 Démarche d’élaboration des TDR .....	9
2.2.1 Enjeux majeurs du secteur à prendre en compte .....	9
2.2.2 Prise en compte des enjeux sectoriels .....	10
2.3 Constitution de l’équipe d’audit .....	10
2.4 L’élaboration et l’approbation du plan d’audit.....	10
2.4.1 Définition des objectifs et champs de l’audit.....	13
2.4.2 Identification des critères d’audit et documents de référence.....	16
2.4.3 Rôles et responsabilités des membres de l’équipe d’audit et du personnel d’appui	18
2.4.4 Rôles et responsabilités de l’audité .....	18
2.4.5 Rôles et responsabilité du chef auditeur.....	19
2.4.6 Rôles responsabilité des autres membres de l’équipe .....	19
2.4.7 Démarche de références aux documents de travail .....	20

2.4.8	Gestion logistique ;	21
2.4.9	Calendrier détaillé de l'audit	21
2.5	Rencontre avec la direction	22
2.6	Réunion de lancement /d'ouverture	22
2.7	Préparation des activités d'audit sur site	22
2.8	Activités d'audit sur site et le recueil des preuves d'audit	22
2.8.1	Méthodes de vérifications	22
2.8.2	Constatations d'audit et conclusions	32
2.8.3	Conclusions	33
2.9	La réunion de clôture	33
2.10	Rapport de post-audit	33
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>34</b>
<b>ANNEXES</b>		<b>I</b>
Annexe I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES CONVENTIONS, TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES RALATIFS AU SECTEUR DES PETROLES ET GAZ EN HAITI.		<b>I</b>
Annexe II. CONTENU ET STRUCTURE D'UN DOCUMENT D'AUDIT		<b>IV</b>
1.	Aperçu général du contenu du rapport d'audit	<b>IV</b>
2.	Description détaillée des contenus	<b>V</b>
	Résumé exécutif	<b>V</b>
	Introduction	<b>V</b>
Annexe III. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU GUIDE D'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL D'HAÏTI		<b>IX</b>

## INTRODUCTION

---

Les hydrocarbures, plus spécifiquement le pétrole et le gaz constituent pour l'économie contemporaine, ce que le sang représente pour le corps humain. Le dynamisme ou la morosité de l'économie mondiale lui est fortement tributaire.

Les activités d'exploitation, de stockage et de distribution des hydrocarbures telles que le pétrole et le gaz de pétrole liquéfié, comportent en eux des spécificités et une complexité liée à la nature du produit. La particularité de ces activités rend nécessaire l'adoption d'une approche spécifique de leurs processus d'évaluation environnementale en général et de la réalisation de leur audit en particulier.

Le processus fondé sur les exigences de fond et de forme non formalisé par un guide ou une directive, entraîne souvent une diversité de méthodologie, de contenu et des difficultés d'appréciation de la qualité des rapports.

Il est à noter que les activités et les projets du secteur du pétrole et gaz sont caractérisés par une mauvaise insertion des infrastructures et de faibles retombées socio-économiques pour les populations locales, pourtant affectées. La dangerosité de ces familles de produit rend obligatoire l'adoption d'une approche qui prend en compte les impacts négatifs, telle que l'étude d'impact environnemental et social et notamment l'audit environnemental et social (AES) qui prend en compte non seulement tous les impacts négatifs, mais aussi les écarts ou non conformités et les risques de manière à ce qu'ils soient entièrement pris en charge dès la mise en place des activités ou celles en cours d'exploitation. L'audit environnemental et social figure parmi les outils qui sont actuellement inexistantes en Haïti.

Fort de ce constat, les commanditaires de cette étude ont jugé nécessaire de mettre à la disposition des acteurs, notamment des entrepreneurs et promoteurs cette directive sur les hydrocarbures particulièrement les pétroles et gaz. Elle découle du guide méthodologique général de réalisation de l'Audit Environnemental et Social.

Le présent document est structuré en deux chapitres. Le premier chapitre traite des éléments contextuels notamment, la présentation du secteur, les cadres institutionnels, réglementaires et normatifs afférents, les enjeux d'ordre économique, environnemental, social et ceux liés aux changements climatiques. Le second chapitre présente les éléments méthodologiques de réalisation de l'audit environnemental et social spécifiques aux activités, équipement et pratiques de gestion dans le secteur des pétroles et gaz.

## **CHAPITRE I- MISE EN CONTEXTE SUR LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES CÔTIÈRES**

---

### **1.1 Présentation du secteur et des enjeux majeurs associés**

#### **1.1.1 Description des activités**

La République d'Haïti est un pays importateur de produits pétroliers sous forme distillée ou liquéfiée. Ainsi, les principales activités de la chaîne des produits pétroliers sont relatives aux produits distillés et liquéfiés. S'agissant des produits distillés, (essence, kérosène, gasoil, lubrifiants) on note comme activités le dépotage au quai par des navires, le transport par des oléoducs vers les dépôts, le stockage dans des bacs, le chargement des camions citernes, le transport par camions citernes vers les dépôts intermédiaires et le dépotage aux distributeurs à la pompe (BME, 1999).

Quant aux produits liquéfiés (butane) les principales activités sont le déchargement par des navires gaziers au quai, le transport par pipe vers les sphères ou les cigares pour stockage, puis chargement des camions citernes vers les sites d'embouteillage et enfin les bouteilles de livrées aux distributeurs. En dehors de ces principales activités, on note la maintenance, la manutention, la gestion des déchets des produits pétroliers.

### **1.2 Enjeux environnementaux, économiques et sociaux associés**

Les activités de la chaîne d'approvisionnement et de distribution sont assurées par un certain nombre d'acteurs dont l'Etat Haïtien, les compagnies pétrolières privées, les distributeurs, et enfin les consommateurs. Parmi ces acteurs, l'Etat et les compagnies pétrolières jouent un rôle primordial dans les décisions relatives aux transactions des produits pétroliers, les conditions d'approvisionnement, du transport, de la distribution de ces produits. Ils sont donc en amont des enjeux et défis sur les plans environnemental, économique et social y compris les aspects sécuritaires de la chaîne.

Les distributeurs et les détaillants dépendent des compagnies par des contrats de gestion qui assurent le contrôle technique des stations de service. Les études environnementales et de dangers ainsi que la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) relèvent en conséquence de la responsabilité de ces dernières. Toutefois, un meilleur encadrement du secteur par la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique serait de la responsabilité de l'Etat à travers le ministère de l'environnement, ce qui permettrait de mieux prendre en compte les mesures correctives issues de l'AES.

Par ailleurs, il existe une pratique source de risques pour l'environnement et pour la sécurité des humains. Un volume important de produits, notamment du kérosène et du gasoil est charrié en drums de la capitale vers la province à bord de véhicules publics transportant des passagers et d'autres marchandises. De plus, les activités de maintenance, de manutention, de gestion des déchets des produits pétroliers constituent des sources d'impacts et de risques très importants.

### 1.2.1 Enjeux environnementaux

- **Enjeux liés aux activités de manutention**

De nombreux enjeux environnementaux sécuritaires sanitaires sont associés aux activités de manutention, il s'agit entre autres des risques de déversements en mer au cours des opérations de dépotage des navires susceptibles d'entraîner la pollution de l'écosystème marin, des risques de contamination des médiums en cas des déversements accidentel au sol, dans les cours d'eau ou dans les caniveaux suite à un accident de camion-citerne ou lors des opérations de dépotages dans les dépôts intermédiaires et dans les stations-services.

Les risques sont également réels sur la santé des populations en cas de déversement suivi de contamination des eaux.

Les opérations de déchargement ou de dépotage, de chargement et de distribution à la pompe exposent les opérateurs aux émissions des composés organiques volatiles, composées polluants chimiques divers tels que le benzène et le soufre ce qui constitue un enjeu de santé à long terme.

- **Enjeux liés à la maintenance**

La maintenance des pétroliers, des bacs de stockage des hydrocarbures consiste souvent à des ballastages en mer, à des purges et nettoyage des bacs et à l'entretien des camions citernes. Ces opérations entraînent des rejets en mer et sur les sites des dépôts.

Les rejets des fonds des citernes en mer constituent une source de pollution des eaux marine et de la faune aquatique et par ricochet impact les activités de pêche dans les zones visées.

Par ailleurs, les purges et nettoyage des fonds des bacs de stockage entraînent le vidage des fonds vers des fosses de décantation, toutefois, un pourcentage se déverse au sol ou se retrouve dans les eaux après décantation, sources de contamination du sol et des eaux de surface.

Enfin lors de l'entretien des camions citernes, on note des déversements de produits au sol et par les phénomènes d'infiltration et de ruissèlement se retrouvent dans les eaux.

- **Enjeux liés à la gestion des déchets des produits pétroliers**

Le transport des produits pétroliers et les activités des dépôts génèrent des déchets dangereux tels que les boues de décantation, des eaux des fosses de décantation dont la gestion constitue un enjeu environnemental. Conformément à la convention de Bâle, les boues de décantation doivent être reprises et traitées par les états qui disposent de la technologie adaptée. Seulement, on constate le plus souvent que ces déchets sont stockés sans précaution et sans preneurs. Ils sont donc exposés aux intempéries et présentent des risques réels de déversements puis de contamination de l'environnement.

Les eaux des fosses de décantation contaminés sont souvent quant à elles rejetées dans la nature sans aucune forme de traitement, ce qui constitue une source de pollution des eaux, de la faune et de la flore.

### 1.2.2 Enjeux socio-économiques et défis technologiques

La consommation annuelle d'Haïti varie de 1.6 à 2.6 millions de barils ce qui constitue entre 13 et 20% de l'offre totale en énergie du pays. Les produits pétroliers représentent un pourcentage non négligeable des dépenses publiques, soit, entre 30 et 50% des recettes d'exportation pour leur importation annuelle. Par exemple la moyenne des importations de produits pétroliers représente environ 51% des recettes d'exportation et plus de 25% du total des importations (BME, 1999).

Par ailleurs, bien qu'une partie non négligeable des recettes à l'exportation soit consacrée à l'importation des produits pétroliers, le niveau de consommation par habitant reste toujours faible parmi les pays de la Caraïbe et de l'Amérique Centrale à niveau démographique équivalent.

Quant à l'utilisation du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), son niveau de pénétration du marché est encore faible à cause de la préférence des énergies biomasses (charbon de bois et bois de chauffe) plus disponibles et accessibles en termes de coût à la grande majorité de la population.

Les capacités de stockage des produits pétroliers et les infrastructures de stockage et de distribution sont généralement concentrées dans la zone métropolitaine et dans les zones urbaines. De plus, le commerce des produits pétroliers est assujéti à la loi de 1949 règlementant le secteur pétrolier dont certaines dispositions sont complètement dépassées en raison de l'évolution des techniques liées au commerce de ces produits.

Les moyens de stockage et de distribution des produits pétroliers évoluent avec la technologie. De plus en plus les bacs de stockage des dépôts à toit fixe sont remplacés par les bacs à toit flottant équipés de sondes de détection des fuites, de mesures de la qualité de l'air et des systèmes d'alarme de prévention. Les réservoirs à simple parois hors terre ou enterrés directement sont remplacés par des réservoirs à double parois dans des fosses maçonniques. Enfin les tuyaux de conduits métalliques souvent exposés à la corrosion sont remplacés par des flexibles en caoutchouc.

### 1.2.3 Enjeux liés aux changements climatiques

La situation géographique d'Haïti dans le bassin caribéen l'expose à des phénomènes liés aux conséquences des changements climatiques. Ces phénomènes se manifestent par la variation de la température, de la pluviométrie, de la température, de la fréquence des tempêtes, etc. La survenance de ces phénomènes, pouvant entraîner des catastrophes naturelles, plus spécifiquement les tempêtes, ont des conséquences dommageables sur les infrastructures côtières, notamment les dépôts de produits pétroliers. C'est pourquoi, la conception, la construction et l'exploitation des oléoducs et dépôts doivent ainsi prendre en compte les aléas climatiques. Soulignons que la zone côtière où se s'établissent la plupart des installations, font face aux menaces sévères liées au changement climatique. (*Réf : directives sectorielles sur les infrastructures côtières*).

Les scénarios de changements climatiques projection 2030 indiquent un accroissement de la température (0,8° C à 1° C), une diminution de la pluviométrie annuelle de 6 à 20 %, un décalage de la saisonnalité des pluies et une augmentation du niveau moyen de la mer (MdE, 2015).

Le secteur énergie en général et les produits pétroliers en particulier utilisés comme sources de production de l'énergie thermique, dans le transport, les industries sont porteuses d'enjeu lié aux changements climatiques. En effet, l'utilisation des produits pétroliers est responsable des émissions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. La promotion des énergies renouvelables, la constitution des puits de carbone par la préservation des ressources forestières et sylvicoles, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le choix de la technologie sont autant de pistes d'adaptation aux changements climatiques.

La lutte contre les changements climatiques est une responsabilité partagée entre les différents acteurs du secteur. Bien que la contribution des émissions du CO<sub>2</sub> des produits pétroliers aux émissions nationales de gaz à effet de serre soient assez faibles (7%) (MdE, 2013), cela nécessite néanmoins une quantification du bilan carbone des produits pétroliers commercialisés par l'Etat ou les compagnies pétrolières afin d'investir dans des projets verts et d'adaptation aux changements climatiques en guise de compensation.

Les projets de constitution de puits de carbone par l'aménagement des plantations ou la conservation des forêts constituent des exemples de contribution en compensation des émissions de GES attribuées à la commercialisation et à l'utilisation des produits pétroliers.

### **1.3 Cadre juridique normatif et institutionnel du secteur**

#### **1.3.1 Cadre juridique et normatif**

L'audit environnemental et social du secteur pétrole et gaz nécessite une vérification de la conformité légale et réglementaire de même que la prise en compte des normes de rejets, d'émissions y compris ceux des partenaires techniques et financiers.

Les cadres légal, réglementaire et normatif constituant par ailleurs des sources de critères d'audit, il est donc indispensable de procéder à une revue des textes et des normes afin réussir la vérification.

Les lois et règlements qui s'appliquent au secteur du pétrole et de gaz sont principalement relatifs à l'environnement, à la mer, à l'aménagement du territoire, au travail et à la protection civile. Il s'agit entre autres de :

- Constitution de 1987 (article 254 sur le droit à un environnement sain) ;
- Loi-cadre portant organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Code du travail du 12 septembre 1961 ;
- Loi sur les forêts nationales de février 1926 ;
- Décret portant sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable

- Décret sanctionnant la convention internationale pour la sauvegarde de la vie en mer et les règles pour prévenir les abordages en mer, en date 29 Aout 1953 ;
- Décret du 6 Avril 1972 Etablissant la limite des eaux territoriales ;
- Décret LM N° 37 Du 06-06-1977 délimitant la mer territoriale de la République d’Haïti et la zone économique ;
- Décret du 3 mars 1981, créant une loi-cadre régissant la gestion et l’élimination des déchets et prévoyant en même temps les sanctions appropriées ;
- Arrêté du 12 Avril 1919 comportant les règlements sanitaires ;
- Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2014 fixant un droit d’accise sur les produits pétroliers.
- Convention de Montego Bay sur le droit à la mer, Un Etat sans littoral est un état sans côte maritime.
- La convention de Ramsar sur les zones humides considère la zone côtière comme une zone humide, mais ne donne aucune définition de celle-ci.
- La conférence de Genève sur le droit à la mer
- Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement
- L’Agenda 21
- La Convention sur les Changements climatiques
- Le Code maritime adopté et publié le 27 novembre 2017 traitant de la Navigation
- Convention sur la Pollution de Marpole (1978)
- Convention de Cartagena sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes,

En annexe 1 est présenté une synthèse de l’analyse des textes légaux et réglementaires inventoriés auprès des institutions du secteur. A noter que la liste présentée est non exhaustive. Par ailleurs, sur le plan des normes, Haïti ne dispose pas de normes de qualité et de rejets, il est de jurisprudence constante qu’à défaut de normes nationales, les normes internationales s’appliquent. Dans le secteur des infrastructures côtières, les normes internationales qui s’appliquent sont celles de l’OMS, de l’OIT, d’IFC, les directives des partenaires multilatéraux (SFI, BID) et bilatéraux (USAID, Coopération Espagnole, AFD, etc.).

### 1.3.2 Cadre institutionnel de l’audit environnemental et social

Lors du processus d’audit environnemental et social, un certain nombre d’institutions sont impliquées aux étapes de validation des termes de références et du rapport d’audit. Certains de ces acteurs peuvent être aussi consultés pendant le déroulement de l’audit. Il s’agit entre autres du :

- Ministère du commerce et de l’industrie (MCI)
- Le Bureau d’Approvisionnement en Produits Pétroliers (BAPP) (MCI)
- Ministère de l’Environnement (MDE)
- Autorité nationale de régulation du secteur énergétique (ANARSE)

- Cellule Energie (Ministère des Travaux Publics et des communications (MTPTC) (en charge de l'énergie) ;
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)
- La Direction nationale d'eau potable et d'assainissement (DINEPA/MTPTC) ;
- Ministère Des Affaires sociales et du travail
- Direction de la protection civile (MICT) ;
- Ministère des Travaux Publics des Transports et des communications (MTPTC).
- Bureau des Mines et de l'Energie.

Tableau 1 : Liste des acteurs du secteur gaz et pétrole

Acteurs du secteur des gaz et pétrole	Rôles et responsabilités
Ministère du Commerce et Industrie (MCI),	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de l'encadrement réglementaire du secteur</li> </ul>
Le Bureau d'Approvisionnement en Produits Pétroliers (BAPP/MCI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervise le secteur pétrolier et contrôle les prix des combustibles pétroliers. (Décret d'août 1986).</li> </ul>
L'Autorité nationale de régulation du secteur énergétique (ANARSE/MTPTC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la régulation du secteur</li> </ul>
Le Ministère des Travaux Publics des Transports et des communications (MTPTC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveille les aspects techniques et de préservation des infrastructures existantes</li> </ul>
Le Ministère de la Santé Publique et des Populations (MSPP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire appliquer et respecter la politique du Gouvernement dans les domaines de la santé et de la population</li> </ul>
le Ministère en charge de la Justice (MJSP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la sécurité publique</li> </ul>
Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la tutelle des collectivités territoriales</li> <li>• Exerce le contrôle de légalité des actes des Collectivités notamment les plans d'urbanisme</li> </ul>
Ministère de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la régulation environnementale</li> <li>• Valide les études d'impact environnemental</li> </ul>
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elabore le budget d'investissement</li> <li>• Finance la mise en place d'infrastructures publiques</li> <li>• Elabore des plans d'aménagement du territoire</li> </ul>
Ministère des Affaires sociales et du Travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Légifère sur les droits des travailleurs notamment en matière de santé et sécurité au travail</li> </ul>

#### 1.4 Principales sources des critères d'audits

Les principales sources de critères d'audits du secteur des pétroles et gaz sont tirées :

- Des principes du droit international de l'environnement ;
- Des conventions et traités ;
- Des obligations et interdictions des lois et règlements nationaux ;

- Des normes et directives internationales et les bonnes pratiques reconnues :
  - Normes de bruit,
  - Normes sur les rejets atmosphériques,
  - Normes sur le rejet d'eaux usées,
  - Normes sur l'exploitation des ressources en eau,
  - Normes de gestion des déchets solides,
  - Normes de gestion des produits d'hydrocarbures,
  - Normes d'émission des polluants,
  - Normes de stockage des produits dangereux,
  - Normes sur l'expropriation,
  - Normes et procédures sur la gestion des hydrocarbures
  - Bonnes pratiques en matière de gestion des hydrocarbures
  - Des bonnes pratiques reconnues ;
  
- Des codes de sécurité ;
  - Des codes de conduites ;
  - Des procédures opérationnelles ;
  - Des exigences des partenaires de l'entreprise.

## **CHAPITRE II- ETAPES D'UN AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU SECTEUR PÉTROLE ET GAZ**

---

### **2.1 Élaboration et approbation des Termes de Référence (TDR)**

Les termes de références constituent le fondement de la réussite de l'audit du secteur. La complexité du secteur nécessite une approche inclusive associant les acteurs du secteur.

### **2.2 Démarche d'élaboration des TDR**

L'initiative de l'élaboration des termes de références de l'audit environnemental d'un projet ou d'une activité du secteur du pétrole ou du gaz peut émaner de plusieurs acteurs. Il peut être initié sur demande d'une institution étatique, le plus souvent d'un ministère sectoriel, d'un partenaire financier, d'un partenaire au développement et quelque fois d'un partenaire d'affaire. Dans tous les cas, l'élaboration est confiée à un consultant qui échange avec le demandeur sur les objectifs et le contexte.

Il est important de noter qu'outre les documentations sur le secteur, des visites des activités et installations à auditer sont indispensables. A cette étape on peut recourir aux expertises du secteur afin de s'assurer que tous les enjeux liés à l'activité ou au projet sont pris en compte.

L'analyse de la documentation et les visites du ou des sites permettent de proposer un projet de termes de références qui sera soumis au demandeur pour approbation, ce dernier peut ou non apporter des observations pour sa finalisation.

Le projet est soumis à l'autorité compétente pour validation qui organise à cet effet de nouvelles visites du site. Elle formule ou non des observations. Une fois les termes de références finalisés, ils serviront au recrutement du bureau auditeur.

#### **2.2.1 Enjeux majeurs du secteur à prendre en compte**

La prise en compte des enjeux majeurs lors de l'élaboration des TdR nécessite une vision holistique du secteur et de son milieu récepteur. Sans être exhaustif, un accent doit être mis sur les enjeux environnementaux, technologiques, sanitaires et sécuritaires. Ces enjeux précités doivent ressortir explicitement dans les termes de références.

- Sur le plan environnemental on note la sensibilité du milieu récepteur, le régime et le statut juridique de la zone d'installation, les conséquences d'une pollution, la compatibilité avec le zonage actuel ou futur, l'urbanisation, le dynamisme sociodémographique, les aléas climatiques et de catastrophes.
- Sur le plan sanitaire, le comportement et la vulnérabilité des différentes couches, les habitudes des populations exposées, la disponibilité des installations sanitaires, sont à considérer.
- Sur le plan sécuritaire, les meilleures technologies disponibles à coût abordable, l'accidentologie du secteur, la dangerosité du produit, la disponibilité et l'efficacité des moyens de prévention et d'intervention sont quelques enjeux à analyser.

### 2.2.2 Prise en compte des enjeux sectoriels

Les enjeux sont souvent définis dans un certain nombre de document relatif au secteur visé ou à l'environnement et à la santé, c'est pourquoi il est donc important de réaliser efficacement en amont la recherche documentaire. Les documents de politiques, les études thématiques, traitent des enjeux qui peuvent aller au-delà du secteur objet de l'audit. Il convient donc de faire une analyse minutieuse de la littérature afin de ne retenir que les enjeux directement liés au secteur d'activité concerné. Les documents sur le zonage, l'aménagement du territoire, la planification et l'urbanisation constituent également de pistes de recherche des enjeux liés à l'activité faisant objet d'audit.

Dans la collecte documentaire, en cas de difficulté de détermination des enjeux, on pourrait recourir à l'entretien des acteurs du secteur.

Il est important de souligner que la visite du site et de son voisinage directe et indirecte, la visualisation des images aériennes ou satellites passées et actuelles de la zone de situation du site permettent de compléter les enjeux. Cette dernière étape peut permettre de déceler la présence d'une nouvelle activité, d'un nouveau projet ou d'une infrastructure susceptible d'interagir avec l'audité ; ou même des cas de pollution ou de contamination du milieu d'origine inconnue.

## **2.3 Constitution de l'équipe d'audit**

La réussite d'un audit est conditionnée par la composition de l'équipe. Il faut une équipe de base appuyée par une expertise qui varie selon le secteur audité. Bien que les termes de références précisent souvent les profils, le consultant doit faire le choix par rapport à la qualification et à l'expérience des experts spécifiques au secteur concerné.

Le chef auditeur qui est souvent un environnementaliste et/ou un expert en HSE. Ces deux profils sont indispensables de l'équipe quel que soit le secteur audité. Il répartit les tâches, conduit les réunions d'ouverture et de clôture, conduit les entrevues, coordonne l'équipe, veille au respect scrupuleux de l'exécution du rôle de chaque membre de l'équipe, au respect du chronogramme et des consignes.

En plus du chef auditeur et de l'expert en HSE, pour l'audit du secteur du pétrole et gaz spécifiquement, il est indispensable d'intégrer dans l'équipe un expert énergétique et un expert en sécurité industriel jouissant d'expériences en environnement et ayant participé à des audits environnementaux.

L'auditeur pourrait pour des questions techniques spécifiques au secteur, lors des entrevues des ingénieurs ou techniciens chercher des éléments de réponses qui peuvent l'aider dans sa mission. Il est important de noter que le personnel clé peut être assisté par un personnel d'appui lorsque l'importance de la mission ou la superficie du site le requiert.

## **2.4 L'élaboration et l'approbation du plan d'audit**

Dans la planification de l'audit sur site, le plan d'audit doit être soumis à l'audité pour observation et approbation. Il est élaboré après la première visite de familiarisation du site, C'est la base pour la réussite des activités sur site. Il contient un certain nombre d'informations lié à l'organisation et aux moyens de la mission qui sont entre autres :

- Objectifs de l'audit ;
- Champ de l'audit, y compris l'identification de l'organisme et de ses fonctions, ainsi que des processus à auditer ;
- Critères d'audit et toutes les informations documentées de référence ;
- Lieux [physiques et virtuels) et les dates, ainsi que l'horaire et la durée prévus des activités d'audit à mener, y compris les réunions avec la direction de l'audité ;
- Outils et équipements qui seront utilisés sur site afin d'avoir les permis et autorisation de l'audité ;
- Logistique et les moyens de communication, y compris les dispositions spécifiques pour les sites à auditer;
- Toutes les actions spécifiques devant être mises en œuvre face aux risques et opportunités pour réaliser les objectifs de l'audit ;
- Actions de suivi éventuelles à partir d'un audit précédent ou d'autres source (s), par exemple leçons tirées, revues du projet;
- Nécessité pour l'équipe d'audit de se familiariser avec les installations et les processus de l'audité (par exemple en effectuant une visite du ou des sites physiques ou en passant en revue les technologies de l'information et de la communication);
- Liste des documents à mettre à disposition de l'équipe pour la vérification documentaire ;
- Liste des personnes à interviewer après une analyse de l'organigramme (échantillonnage)
- Affectation des ressources appropriées, compte tenu des risques et opportunités liés aux activités à auditer.

**Les risques peuvent être associés aux éléments suivants:**

- la planification, par exemple manquements dans l'établissement d'objectifs d'audit pertinents et dans la détermination de l'étendue, du nombre, de la durée, des lieux et du calendrier des audits;
- les ressources, par exemple délai, équipement et/ou formation insuffisants octroyés au développement du programme d'audit ou à la réalisation d'un audit;
- la constitution de l'équipe d'audit, par exemple compétence globale insuffisante pour réaliser les audits de manière efficace;
- la communication, par exemple inefficacité des processus/circuits de communication externe/interne;
- la disponibilité et la coopération de l'audité et la disponibilité de preuves à échantillonner.

**Les opportunités d'amélioration du programme d'audit peuvent comprendre:**

- la possibilité de réaliser plusieurs audits en une seule visite;
- la réduction du temps et des distances pour se rendre sur le site;
- la concordance entre le niveau de compétence de l'équipe d'audit et le niveau de compétence requis pour atteindre les objectifs de l'audit;
- l'alignement des dates d'audit avec la disponibilité du personnel de l'audité.

Dans le cas d'un audit du secteur des gaz et pétrole, le plan d'audit et le protocole doit prendre en compte l'ensemble des installations pour ces types d'infrastructures, pratiques et équipements. Ces derniers sont présentés dans le tableau 2 ci-après.

Le plan d'audit doit toujours être accompagné de la liste des documents à rassembler et à mettre à disposition de l'équipe en guise de vérification documentaire et de preuves d'audit.

*Notes : Signalons que le plan d'audit doit être absolument communiqué à l'audité bien avant l'audit sur site, alors que le protocole est un outil de travail pour l'auditeur qui peut être communiqué seulement sur demande de l'audité.*

Tableau 2: Liste des installations, équipements et pratiques de base d'une installation de pétrole et gaz.

<i>Installations</i>	<i>Equipements</i>	<i>Pratiques</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation du quai pétrolier ;</li> <li>- Pipes ;</li> <li>- Dépôts <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bacs,</li> <li>▪ pont de chargement,</li> <li>▪ ateliers,</li> <li>▪ magasins,</li> <li>▪ local des groupes électrogènes,</li> <li>▪ bâtiments administratif,</li> <li>▪ laboratoire,</li> <li>▪ salle des machines,</li> <li>▪ parking des camions,</li> <li>▪ aires ou zones de stockage des déchets dangereux, etc</li> </ul> </li> <li>- Entrées et sorties du site ;</li> <li>- Cour du site ;</li> <li>- Voisinage.</li> <li>o Zone d'emplissage des bouteilles (pour les dépôts et distribution de gaz)</li> <li>o Zone des sphères ou des cigares de gaz ;</li> <li>o Réseau Incendie Armée</li> <li>o Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tuyauterie et conduits ;</li> <li>- Equipements de manutention ;</li> <li>- Vannes ;</li> <li>- Arrêts d'urgences,</li> <li>- Alarmes ;</li> <li>- Equipements de protection individuelle ;</li> <li>- Equipements de protection collective ;</li> <li>- Equipements de mesures et de calibrage ;</li> <li>- Moyens de prévention et de lutte contre les déversements ;</li> <li>- Moyens de signalisation ;</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des boues ;</li> <li>- Gestion des huiles et graisses usées ;</li> <li>- Gestions des autres déchets dangereux ;</li> <li>- Surveillance environnementale ;</li> <li>- Gestion des eaux ;</li> <li>- Sécurité industrielle ;</li> <li>- Gestion des ressources humaines ;</li> <li>- Santé sécurité au travail ;</li> <li>- Programme social ;</li> <li>- Programme de formation ;</li> <li>- RSE ;</li> <li>- Relation de voisinage ;</li> <li>- Etc.</li> </ul>

## 2.4.1 Définition des objectifs et champs de l'audit

### 2.4.1.1 *Description des activités, processus et installations*

Dans cette section il est important de décrire le plus exactement possible les principales activités, le processus et les installations de l'audit. La réussite de cet exercice nécessite la possession de certaines informations fournies au préalable après l'envoi de la liste des documents objets de vérification. La description se retrouve dans les documents de présentation de l'organisme audité, de son schéma de procédé, des procédures... Compte tenu de la spécificité de chaque dépôt, la description sera complétée lors de la visite du site et au cours des vérifications et des interviews.

Dans le secteur des gaz et pétrole, d'une façon générale, les activités se déroulent dans les installations ou les unités et certaines activités sont comprises dans le processus. Les principales installations ou unités sont constitués de :

- Appontement du quai pétrolier ;
- Pipes ;
- Bacs de stockage, réservoirs, sphères et cigares ;
- Pont de déchargement ;
- Décanteur ;
- Salle des machines ;
- Locales des groupes électrogènes ;
- Emplisseurs ;
- Pompes de distribution ;
- Bâtiment administratif ;
- Cantines ;
- Vestiaires ;
- Toilettes ;
- Parking et flotte camions ;
- Etc.

Les principales activités du processus à décrire sont :

- Déchargement au quai pétrolier ;
- Transport des produits vers les dépôts ;
- Stockage des produits ;
- Chargement dans des camions citernes ;
- Transports vers les distributeurs ;
- Dépotages dans les stations-services ;
- Emplissages des bouteilles de gaz ;
- Activités administratives ;
- Restauration ;
- Activités des ateliers ;
- Maintenance ;
- Gestions des eaux usées, des déchets dangereux ; des huiles usées, de la boue, du sol ou sable contaminés... ;
- Etc.

Il est également important de faire ressortir dans l'audit de chacune des entités ces spécificités et détails. Pour une station-service, dans la description des installations, un accent doit être mis sur les éléments suivants :

- Nature et capacité des réservoirs;
- Mode d'installation des réservoirs hors terre ou souterrain;
- Caractéristiques des pompes de distribution;
- Caractéristiques de l'endiguement s'il y a lieu;
- Système de sécurité des installations;
- Distances entre les structures (réservoirs, pompes...) et les bâtis du voisinage immédiat;
- Plans de masse et détaillés des aménagements;
- Périodicité de contrôle et de maintenance des réservoirs;
- Caractéristiques des tuyaux de raccordement;
- Gestion des déversements et des fuites;
- Drainage des eaux pluviales et chemin d'accès;
- Tests d'étanchéité;
- Présence de zones sensibles;
- Mesure manuelle du niveau de liquide;
- Vannes de sécurité pour pression positive et négative;
- Indicateur et transmetteur de température;
- Barrière anti-contaminant;
- Dispositifs de détection des fuites des réservoirs;
- Distances à respecter (entre deux réservoirs, avec la limite de propriété, installations environnantes, etc.);
- Protection contre l'érosion;
- Sources d'énergie;
- Pente du tablier en béton pour les aires de chargement ;
- Etc.

Dans le cadre d'un audit de dépôt d'hydrocarbures, la description des installations devra prendre en compte les éléments suivants :

- Caractéristiques et nature des hydrocarbures (composition, fiche technique, etc.) ;
- Mode d'approvisionnement des hydrocarbures ;
- Mode de stockage ou d'entreposage des hydrocarbures ;
- Description des installations (unités, spécificités, séparateurs-décanteurs, etc.);
- Réservoirs de stockage (nature de la matière, dimension, forme, épaisseur);
- Installations de distribution des hydrocarbures (pont bascule, compresseur d'air, station de pompage et de chargement, etc.) ;
- Dispositif de sécurité (entre autres, unité d'injection d'éthylmercaptan, incendie, alarme, détecteur d'hydrocarbures, soupape d'aération, vannes de fermeture, écrans flottants, etc.);
- Installations de gestion (bureaux, local technique, local de gardiennage, vestiaire, etc.) ;
- Périodicité de contrôle et de maintenance des installations;
- Caractéristiques des tuyaux de raccordement;

- Gestion des déversements et des fuites;
- Drainage des eaux pluviales et chemin d'accès ;
- Gestion des boues de nettoyage des bacs, des déchets dangereux et banaux ;
- Gestion des eaux et sols contaminés ;
- Surveillance environnementale et sécuritaire ;
- Tests d'étanchéité;
- Présence de zones sensibles;
- Caractéristiques des vannes de sécurité pour pression positive et négative;
- Indicateur et transmetteur de température;
- Barrière anti contaminant ;
- Distances à respecter (entre deux réservoirs, avec la limite de propriété, installations environnantes, etc.);
- Protection contre l'érosion ;
- Etc.

Enfin dans le cadre de l'audit d'un dépôt de GPL la description doit développer les éléments suivants :

- Nature des GPL (composition, fiche technique, etc.) ;
- Mode de transport des GPL sur le territoire national (voie maritime ou terrestre) ;
- Mode de stockage de GPL (stockage dans des sphères, cigares aériens ou sous talus) ;
- Infrastructures de dépotage (pompe, pipeline);
- Réception et dépotage des produits en vrac : Véhicules, camion- citernes ;
- Système de pompage et transfert des produits des stockages aux halls de conditionnements ou les postes de chargement ;
- Réservoirs de réception (nature de la matière, dimension, forme, épaisseur);
- Infrastructures de transport de GPL des terminaux pétroliers aux réservoirs de stockage (longueur, profondeur d'enfouissement dans le sol, nature de la matière);
- Installations de distribution de GPL (pont bascule, compresseurs GPL, compresseur d'air, bras de chargement) ;
- Dispositif de sécurité (entre autres, unité d'injection d'éthylmercaptan, local incendie);
- Installations de gestion (bureaux, local technique, local de gardiennage, vestiaire, etc.) ;
- Périodicité de contrôle et de maintenance des réservoirs;
- Caractéristiques des tuyaux de raccordement;
- Gestion des fuites;
- Gestion des déchets dangereux et banaux;
- Surveillance environnementale et sécuritaire;
- Drainage des eaux pluviales et chemins d'accès ;
- Tests d'étanchéité;
- Présence de zones sensibles;
- Maintenance et systèmes de sécurité;

- Vannes de sécurité pour pression positive et négative;
- Indicateur et transmetteur de température;
- Barrière anti-contaminant ;
- Distances à respecter (entre deux réservoirs, avec la limite de propriété, installations environnantes, etc.) ;
- Protection contre l'érosion et la corrosion.

Il est important de tenir compte de l'évolution, des modifications sur le site du processus afin d'éviter la description des anciennes activités.

## 2.4.2 Identification des critères d'audit et documents de référence

### 2.4.2.1 *Démarche générale*

Les critères sont généralement définis dans les termes de références, mais ils sont souvent vagues et sont formulés en termes de conventions, de législations et réglementations nationales, de normes de rejets ou démissions etc.

Les obligations légales et réglementaires sont assez diverses, elles peuvent être d'ordre administratif (l'obtention d'un permis ou d'une autorisation), environnemental (préservation d'une ressource naturelle ou d'une zone sensible), social (préservation de la santé, ou d'une population vulnérable) etc. en tout état de cause, les interdictions sont souvent relatives à l'environnement et la santé sécurité. Les conventions sont relatives à une multitude de thématiques (déchets dangereux, polluants organiques, changements climatiques, etc.).

Les normes et les directives sont relatives à la qualité de l'environnement (eaux, sol, air, bruit, faune, flore), à la santé sécurité et à la qualité du procédé ou du produit.

Quant aux codes de bonnes pratiques, elles sont souvent tirées des guides, des manuels de procédure et des procédés technologiques. Il est donc important de rassembler tous les documents sources de critères d'audit et de viser les dispositions spécifiques au site audité.

### 2.4.2.2 *Exemples de critères d'audits pour le secteur*

Les conventions et traités, les textes juridiques et réglementaires, les normes et les bonnes pratiques, constituent les sources de critères pour l'audit environnemental. Aussi, pour le secteur les exemples suivants peuvent être cités pour le secteur des Pétrole et Gaz :

#### **1- Conventions et traités**

- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Les grands principes du droit de l'environnement faisant parties des critères d'audit sont définis par cette convention. Il s'agit des principes de prévention, de précaution, de pollueur-payeur, de participation, qui sont repris par tous les codes nationaux.

- Convention sur la diversité biologique

Elle fait obligation aux états parties de conserver et d'utiliser durablement la diversité biologique qui est souvent impacté par les activités anthropiques dont l'exploitation des hydrocarbures.

- Convention internationale sur le droit de la mer

Elle constitue un instrument juridique important, dont le champ d'application couvre l'ensemble des espaces marins et ses utilisations y compris la navigation l'exploitation des ressources, la conservation des ressources biologiques, la protection et la préservation du milieu marin et la recherche scientifique.

- Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes dite « Convention de Carthagène.<sup>1</sup>

Cette convention et ses protocoles sont les signes de l'engagement juridique de ces pays à protéger, développer et gérer leurs ressources marines et côtières aussi bien par des mesures concertées que par des mesures nationales.

- Convention de Bale sur le contrôle transfrontalier des déchets dangereux et de leur élimination.

Cette convention définit les déchets dangereux, leur stockage provisoire et leurs éliminations, certaines de ses obligations générales applicables au secteur du pétrole sont :

- Veiller à ce que la production de déchets dangereux et d'autres déchets à l'intérieur du Pays soit réduite au minimum, compte tenu des considérations sociales, techniques et économiques;
- Veiller à ce que les personnes qui s'occupent de la gestion des déchets dangereux ou d'autres déchets à l'intérieur du pays prennent les mesures nécessaires pour prévenir la pollution résultant de cette gestion et, si une telle pollution se produit, pour en réduire au minimum les conséquences pour la santé humaine et l'environnement.

- Conventions de l'OIT

Les conventions de l'OIT contiennent des obligations relatives aux conditions du travail et à la protection des travailleurs qui font parties des critères d'audit. *La convention de l'OIT n°155 relative à la sécurité au travail ; la convention n°161 relative aux services de santé ; convention n°187 relative au cadre promotionnel en santé et santé du travail.*

## **2- Règlementation nationale**

Les critères d'audit sont également contenus dans les dispositions législatives et réglementaires.

Il s'agit des textes sur l'environnement, la sécurité civile, le travail, sécurité sociale... A titre d'exemples de textes on peut citer :

- Loi-cadre portant organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Code du travail du 12 septembre 1961 ;
- Loi sur les forêts nationales du février 1926 ;
- Décret portant sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable.

---

<sup>1</sup> Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique

### 3- Normes

On distingue les normes de rejets ou d'émissions et les normes volontaires.

Les normes de rejets ou d'émission sont adoptées par un texte juridique ou définies par des organisations internationales dont les Etats sont membres. Elles ont un caractère contraignant. Contrairement aux normes volontaires, elles ne sont pas contraignantes mais sont utilisés à défaut comme critères d'audit.

Exemples de normes contraignantes on pourrait citer :

- Normes de rejets et d'émissions de l'OMS ;
- Normes de la FAO.

Exemples de normes volontaires

- Directives de l'IFC ;
- Normes ISO.

### 4- Codes de bonnes pratiques

Ce sont des conseils et méthodes de bonnes pratiques établis par des organisations scientifiques ou expertes dans les secteurs concernés. Comme exemple on pourrait citer :

- Fiches conseils d'INERIS et INRS ;
- Fiches conseils d'EPA (Agence Américaine de l'Environnement);
- Conseils CHSCT en France (Commission d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail) ;
- Conseils de CCHST au Canada (Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail)
- Guide ECHA (European Chemical Agency) ;
- Conseils NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health);
- Documentation d'orientation et code de bonnes pratiques pour le secteur des hydrocarbures de l'APIECA (Association mondiale d'études des questions environnementales et sociale du secteur pétrolier);
- Etc.

#### 2.4.3 Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'audit et du personnel d'appui

Dans le processus les rôles et responsabilités des différents acteurs doivent être bien définis et reprises au cours de la réunion d'ouverture. Les principaux acteurs sont l'organisme audité, le chef auditeur et les membres de l'équipe.

#### 2.4.4 Rôles et responsabilités de l'audité

L'audité est le premier acteur et la réussite du processus dépend de son implication. Le processus ne doit pas être perçu comme une critique matérialisée par écarts mais plutôt comme une incitation à l'amélioration.

Il est donc important de solliciter de l'audité une franche et totale collaboration. Il est présent tout au long du processus.

Il doit approuver le plan ou le protocole, ce qui signifie qu'il accorde toute sa disponibilité pendant la période d'audit. Il prépare l'audit en mettant à la disposition de l'auditeur toutes les informations sollicitées.

Au cours de l'audit, il désigne un ou plusieurs guides et/ou des observateurs pour accompagner les équipes et il informe le personnel impliqué à un bon accueil et à une collaboration. Ces derniers doivent répondre aux questions des auditeurs dans la quête des preuves.

L'audité veille également à l'induction de l'équipe, s'il y a lieu à la délivrance des différents permis de travail, des autorisations et la fourniture des équipements de protection spécifique relatifs aux endroits à visiter sur le site. Il a la responsabilité d'assister à la réunion d'ouverture et de clôture.

Par ailleurs, après le dépôt du rapport provisoire l'audité doit le parcourir et faire ses observations, en cas de doute ou de contestations de certains écarts relevés, il a l'obligation en toute courtoisie de les noter et de les confronter avec les preuves d'audit recueillies par l'audit.

#### 2.4.5 Rôles et responsabilité du chef auditeur

Le chef auditeur est le premier responsable de l'équipe d'audit. Il prépare en amont tout le processus par l'élaboration du plan et du protocole, la préparation des fiches d'audit, la liste des documents à vérifier, les listes de présence, la liste de recensement des produits chimiques et des documents vérifiés, bref, il a la responsabilité de s'assurer de rassembler tous les supports indispensables pour l'audit sur site.

De plus, il distribue les rôles, les tâches et répartit les fiches d'audit des zones à visiter aux membres de l'équipe dépendamment de leur profils et expertises. L'expert en sécurité industriel doit par exemple vérifier tous les installations et équipements à risque du site, le socio-économiste le voisinage et les ressources humaines etc.

Il veille également à soumettre à l'audité la liste du personnel à interviewer et arrange les rendez-vous.

Il coordonne les activités de l'audit, de la réunion d'ouverture, les vérifications documentaires, les vérifications sur site, les analyses et mesures s'il y a lieu, la collecte des preuves, les entrevues, la réunion de clôture et la rédaction du rapport.

Il doit veiller à avoir les membres de l'équipe sous ses ordres afin d'éviter la dispersion des forces et de respecter le chronogramme.

#### 2.4.6 Rôles responsabilité des autres membres de l'équipe

Les membres de l'audit doivent travailler sous le contrôle et la supervision du chef auditeur. Ils doivent éviter de se divertir, de se retrouver seul sans guide lors des visites et de relever les points positifs et négatifs constatés qui relèvent de leur domaine d'expertise.

Ils doivent toujours recourir au chef auditeur en cas de doute ou de situation ambiguë afin de qualifier le constat. Ils doivent veiller à bien compléter les fiches d'audit afin de faciliter les confrontations en cas de contestation de l'audit.

Le caractère confidentiel de certaines informations ou images prises lors de l'audit sur site oblige les membres de l'équipe à remettre toutes les images prises au chef auditeur qui est le seul responsable en cas de leur utilisation à d'autres fins.

#### 2.4.7 Démarche de références aux documents de travail

Les documents indispensables pour l'audit sont constitués du plan et du protocole, des fiches d'audit, du chronogramme, des listes de recensement et de la liste des documents à vérifier.

Dans le cadre de l'audit du secteur pétrole et gaz la liste des documents à soumettre à l'audit pour leur mise à disposition lors des vérifications documentaires sont entre autres :

- Plans de masse du site ;
- Plan d'occupation du site ;
- Structure organisationnelle de la société avec les noms et responsabilités (Organigramme de la société) ;
- Plans des installations (aménagement du site, égouts, réservoirs, magasins, ventilation à l'atmosphère, entreposage des matières premières, produits intermédiaires, produits finis, matières résiduelles, etc.)
- Images aériennes de la zone ;
- Présentation de l'audit ;
- Schémas de processus ;
- Procédures opérationnelles ;
- Plans des bacs, réservoirs et des circuits ;
- Caractéristiques et volumes des bacs ;
- Schémas des circuits d'eau, du RIA ; des eaux usées... ;
- Nature et volumes des produits stockés ;
- Bons de commande ;
- Registre des plaintes ;
- Inventaire des produits chimiques comprenant les huiles utilisées, et entreposées sur le site ;
- Les résultats des analyses des produits réalisées en interne comme à l'extérieur ;
- Les fiches et les rapports de contrôle ;
- Les fiches techniques des produits chimiques et des consommables ;
- Les directives, les manuels, procédures, registres, rapports liés à l'environnement et à la sécurité santé hygiène ;
- Les plans d'action et d'urgence (système d'intervention en cas d'incendie...) ;
- Les spécifications des installations principalement celles pouvant influencer le travail (ex bassin de traitement, incinérateur, site d'enfouissement, etc.) ;
- Les registres de formation du personnel ;
- Classeurs des fiches de données de sécurité ;
- Assurances du site ;
- Contrats des sous-traitants (gestion des déchets, transport de produit) ;
- Caractéristiques de la flotte (nombre de camions, type de carburant, puissance..)

- Résultats d'analyse et de mesures de la surveillance environnementale ;
- Etudes environnementales antérieures ;
- Documents administratifs (permis et autorisation d'exploitation, permis environnementale, carte d'opérateur économique...)
- Programme de formation ;
- Rapport de formation, PV et liste de présence ;
- Dossier d'accidentologie de la flotte
- Rapports d'incidents et d'accident ;
- Dossier de projets en cours ou projetés ;
- Carnet de santé du personnel ;
- Nombre d'employé et régime ;
- Carnet ou carte d'assurance sociale du personnel ;
- Etc.

#### 2.4.8 Gestion logistique ;

La logistique d'un audit sur site est constituée entre autres de :

- Caméra numérique ;
- Equipements de mesures (sonomètre, luxmètre, multi gaz..)
- Drone pour des images aériennes ;
- Equipements de protection individuelle ;
- Support de prise de notes.

Certains équipements présentent des incompatibilités et des risques avec les installations, il est donc important de fournir les fiches techniques des équipements à l'avance à l'audit aux fins de vérification.

L'audit réserve une salle de réunion à l'équipe d'audit aux fins des vérifications documentaire et de briefing durant la période de l'audit sur site.

#### 2.4.9 Calendrier détaillé de l'audit

Le calendrier est soumis à l'audit pour approbation au même moment que le plan d'audit et les documents à vérifier.

Il est organisé en trois colonnes, la première contient les installations, les activités et pratiques ; la deuxième est relative aux responsabilités et la dernière aux dates et heures de vérification et d'entrevue. La gestion du temps sur les sites est très rigoureuse, les différents lieux à visiter et les heures de visite sont communiquées aux responsables des services ou de départements qui programme les interventions en conséquence. Afin de compter sur leur présence et disponibilité, conditions indispensables pour les visites de vérification, il est important de respecter le chronogramme.

En cas de situation imprévisible bouleversant une partie du chronogramme, un nouveau calendrier est déterminé sur place avec l'audit pour la fin de la mission sur site.

## **2.5 Rencontre avec la direction**

Elle se fait en amont du processus, elle sert à planifier les premières visites et à échanger sur les contours de la mission. Au cours de cette réunion l'audité présente la méthodologie et les activités à venir. Il rassure l'audité sur le bien-fondé de la démarche et sa disponibilité à l'accompagner. Ce sera l'occasion d'aborder les questions liées à la procédure administrative devant aboutir à la délivrance du certificat environnemental.

## **2.6 Réunion de lancement /d'ouverture**

Elle débute par la présentation des membres de l'équipe d'audit et des responsables de l'audité. Au cours de cette réunion, les points suivants seront abordés :

- Explication de la mission et de la portée de l'audit ;
- Présentation du calendrier et de la méthodologie de la conduite des audits ;
- Sollicitation de la collaboration de l'audité ;
- Détermination des rôles de l'audité dans la réussite de la mission ;
- Sollicitation de la désignation des accompagnateurs et de la personne qui doit fournir les explications ;
- Vérification du rassemblement des documents et de la réservation d'une salle pour la vérification documentaire.

## **2.7 Préparation des activités d'audit sur site**

Au cours de cette étape après la réunion d'ouverture les différentes équipes sont constituées, il est souvent conseillé de faire ensemble la vérification documentaire afin de commencer le site, car un certain nombre d'informations relevés dans les documents seront confrontées à la réalité du terrain.

Les interrogations suscitées lors de la vérification des documents sont présentées à l'audité sur place pour des éléments de réponses, à défaut, ces points sont approfondis lors des vérifications sur site.

Une fois les vérifications achevées, l'équipe s'assure des logistiques et se met à la disposition du ou des guides pour les vérifications sur site.

## **2.8 Activités d'audit sur site et le recueil des preuves d'audit**

Les activités d'audit sur site englobent les vérifications des points positifs et des écarts, la collecte des preuves par le biais des photos et des entrevues.

### **2.8.1 Méthodes de vérifications**

Elles consistent à des constats visuels et nécessite de la vigilance et des astuces pour s'assurer qu'un aspect n'a été oublié. Les constats suscitent des questions et explications qui conduisent à d'autres constats indus. Il est important de relever systématiquement les points positifs, les points négatifs, les impacts et risques associés lors de la vérification de chaque installation, activité ou pratique. Les méthodes de vérifications varient selon les spécificités de chaque site, toutefois, sans être exhaustifs lors des vérifications du secteur pétrole et gaz un accent sera mis sur les éléments ci-après.

### 2.8.1.1 Vérification des installations et activités

#### A. Quai pétrolier

- Décrire les opérations ;
- Chercher à savoir les cas de déversement et les moyens de d'intervention ;
- Chercher à savoir les moyens de prévention mise en place ;

#### Vérifier :

- Le respect des procédures opérationnelles ;
- L'existence de système d'alerte en cas d'accident ou d'incident ;
- Le système sécuritaire et de protection des lieux, accès, exigence de badge, port d'équipements spécifiques, permis de travail...
- Des cas de pollution ou de déversement dans la mer ;
- La fréquence des tests d'intervention en cas de déversement en mer
- Noter les impacts constatés ;
- Relever les risques associés.

#### ○ Pipes

- Parcourir toute l'installation des pipes aériennes, préciser la longueur ;
- Indiquer les portions enterrées et vérifier l'existence de dispositifs de détection des fuites ;

#### Vérifier :

- La sécurisation des pipes ;
- La présence de pipes d'autres produits et chercher à connaître les produits ;
- L'état de pipes, corrodées, signes de fuites au niveau des vannes d'arrêt d'urgence ;
- Noter les impacts constatés ;
- Décrire les risques associés.

#### ○ Pompe de refoulement vers les bacs

- Décrire les caractéristiques des pompes ;
- Décrire le type d'énergie utilisée ;
- Déterminer le bilan carbone des pompes et la compensation d'arbre en termes de puits de carbone ;

#### Vérifier :

- La présence de signe de fuites, de suintement au niveau des joints et des vannes ;
- Les conditions de température en mode opérationnelle ;
- La présence des pictogrammes adaptés ;
- La présence des équipements d'interventions en cas d'incendie ;
- La présence de chaudière, année et type d'énergie ;
- La hauteur des cheminés ;
- Les résultats des mesures, noter les dépassements des mesures des émissions à ce point ou dans cette zone (vérification documentaire) ;
- Noter les impacts ;
- Décrire les risques associés.

#### ○ Bacs de stockage

- Décrire le caractéristique des bacs (volume, type de produits, toit flottant ou non, rivés ou soudé..)
- Décrire les sphères ou cigares de stockage de gaz (aériens, sous talus, capacité...);

**Vérifier :**

- L'état des tuyauteries, présence de corrosion, de fuites, de suintement, de quelconque agression ;
- L'état des vannes ;
- La présence de bacs de rétention ou bassin de confinement ;
- La présence de bassin de décantation ;
- Le système de protection et de sécurité de la zone ;
- La présence des pictogrammes adaptés ;
- La présence des traces de déversements et chercher à savoir comment ils ont été gérés ;
- L'existence de système de détection des fuites et d'alarme ;
- Les moyens de prévention et d'intervention en cas de déversement ou de sinistre ;
- Le système de drainage et de traitement des eaux de pluie ;
- Noter les impacts négatifs ;
- Décrire les risques.

○ **Pont de chargement**

- Décrire les caractéristiques du pont et sa capacité ;

**Vérifier :**

- L'existence et le respect des procédures opérationnelles ;
- Le port des EPI adaptés par les opérateurs ;
- Des signes de déversements et de fuites ;
- La disponibilité des équipements ou dispositifs de prévention des déversements et d'intervention ;
- L'état des tuyauteries et des vannes ;
- La présence des gabarits de protection ;
- La présence des pictogrammes adaptés ;
- La présence de traçage au sol pour les camions ;
- Noter les impacts négatifs ;
- Décrire les risques.

○ **Hall d'emplissage des bouteilles de gaz**

- L'unité et sa capacité ;

**Vérifier :**

- Le système de contrôle des bouteilles
- L'existence de moyens de détection des fuites ;
- Des moyens de prévention et d'intervention en cas de fuite ;
- Le respect des procédures opérationnelles ;

- La présence des pictogrammes adaptés ;
- L'état des tuyauteries ;
- Noter les impacts négatifs ;
- Décrire les risques.

○ **Transport par camions**

- Décrire la flotte ;
- Demander et analyser le dossier d'accident de la flotte (vérification documentaire) ;
- Interviewer un conducteur pour vérifier si les horaires de conduite sont respectés et les sensibilisations sont périodiques ;
- Déterminer le bilan carbone de la flotte et la compensation ;

**Vérifier :**

- L'état des camions et leur périodicité de maintenance ;
- La validité et la catégorie de quelques permis de conduire ;
- Les équipements d'intervention en cas de déversement ou d'incendie ;
- Le respect de la procédure de dépotage par les camionneurs (lors d'une entrevue) ;
- L'existence de tracking géolocalisation des camions ;
- L'existence des mesures des gaz d'échappement des camions ;
- Noter les impacts négatifs ;
- Décrire les risques.

○ **Parking**

**Vérifier :**

- La superficie par rapport à la flotte ;
- Les traces d'huile au sol ;
- La salubrité ;
- La position de stationnement en mode départ ;
- La présence des panneaux de signalisation ;
- La présence de vestiaires et toilettes ;
- Noter les impacts et décrire les risques.

○ **Enceinte du Dépôt**

**Vérifier :**

- Le port des EPI ;
- L'état de salubrité ;
- L'existence de zone de brûlage des déchets ;
- L'existence de zone de stockage des déchets dangereux ;
- La présence de lieux d'entreposage de déchets ordinaires ;
- Le respect des consignes de sécurité ;
- La présence des panneaux de signalisation et de leur respect ;
- La sécurité du site, contrôle de l'accès ;
- La présence des zones non bétonnées ou asphaltées ;
- Relever et décrire les risques ;

- Relever et décrire les impacts constatés.

○ **Groupe électrogène**

- Nombre ;
- Caractéristiques ;
- Puissances ;
- Etat ;
- Fréquence d'utilisation ;
- Relever les impacts et décrire les risques ;
- Déterminer le bilan carbone et la compensation en séquestration ;
- Vérifier si l'endroit d'installation est sécuritaire ;
- Vérifier si c'est équipé d'un capot insonorisé.

○ **Salles électriques**

- Nombre ;
- Caractéristiques ;

**Vérifier :**

- L'existence de mesure de protection ;
- La présence d'extincteurs ;
- La présence d'affiches et de pictogramme de danger et d'obligation ;
- Si les installations électriques sont bien protégées ;
- La présence des équipements d'intervention ;
- Relever impacts et décrire les risques.

○ **Bâtiment administratif**

- Etat ;
- Salubrité ;
- Intensité lumineuse ;

**Vérifier :**

- Si les installations électriques sont bien protégées ;
- Si l'aération et l'éclairage sont appropriés ;
- Si les locaux sont entretenus, propres ;
- S'il existe un programme et des responsables pour les entretiens ;
- Les conditions et ambiance de travail (température, aération...).

○ **Magasins**

- Différents magasins ;
- Situation sur le site ;
- Mode de rangement à décrire ;
- Relever et Décrire les risques ;
- Relever les produits chimiques stockés.

**Vérifier :**

- Si le rangement est adéquat (étagère étiquettes, produits identifiés, rangement sur des palettes couloir non encombrés...)
- La propreté, l'aération et l'éclairage
- La présence d'extincteurs à jour et disposés selon les règles de l'art ;
- La présence des boîtes vides, des pièces usagées et autres objets usés et vérifier leur rangement et gestion ;
- La présence d'échelle pour les rangements en hauteur ;

- La présence des affiches sur les consignes de sécurité et les modes opératoires ;
- La compatibilité des produits rangés ;
- L'existence des déversements ou de fuite de produit au sol ;
- Si les contenants sont bien fermés et relever ceux qui ne le sont pas.

○ **Ateliers**

- Faire la liste de produits chimiques stockés ;
- Relever les risques et les impacts.

**Vérifier :**

- Si le rangement est adéquat selon les règles de l'art (étagère étiquettes, produits identifiés, rangement sur des palettes couloir non encombrés...)
- La propreté, l'aération et l'éclairage ;
- La présence d'extincteurs en nombre suffisant à jour et disposés selon les règles de l'art ;
- La présence des boîtes vides, des pièces usagées et autres objets usés et ranger selon les règles de l'art ;
- La présence d'affiches sur les consignes de sécurité et les modes opératoires ;
- La compatibilité des produits rangés ;
- La disposition des produits chimiques liquides dans des bacs de rétention ;
- L'existence des déversements ou de fuite de produit au sol ;
- L'existence et le port des EPI ;
- L'existence des affiches sur les modes opératoires des machines-outils et leurs dangers ;

○ **Cantine, vestiaires et toilettes**

**Vérifier :**

- La présence de cantine ;
- La présence de vestiaire ;
- Si le nombre et la place sont appropriés et suffisant au nombre d'employés ;
- La propreté et l'état des équipements ;
- La présence des affiches sur la santé et la sécurité.

○ **Infirmierie**

- Décrire les équipements ;
- Demander les analyses effectuées et leur périodicité (pré embauches) ;
- Demander des cas d'accidents et de maladies professionnelles signalés, traités ou enregistrés ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

**Vérifier :**

- La présence d'une infirmerie ;
- La présence d'un infirmier ou d'un médecin selon l'effectif du site;
- L'approvisionnement en médicaments en produits de premiers soins ;
- La gestion des produits périmés ;
- La gestion des déchets biomédicaux ;
- L'existence d'un contrat avec un médecin ou un hôpital ;
- Les carnets de santé des employés

○ **Voisinage**

- Décrire le voisinage immédiat

- Relever les éléments du voisinage indirect pouvant être influencé ou qui peu influencé le fonctionnement normal du dépôt ;
- Relever les activités à risque dans le voisinage ;
- Interviewer les voisins sur les relations de voisinage ;
- Visiter les autorités locales ;
- Relever les plaintes des voisins ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

**Vérifier :**

- La présence des déchets provenant du site ;
- La présence des déversements dans la nature ;
- Des sorties de canalisations venant du site ;
- L'état des éléments du milieu récepteur ;
- La présence des panneaux de signalisation sur les voies d'accès ;
- La salubrité autour du site ;
- La présence de la végétation autour du site.

*2.8.1.2 Vérification des pratiques*

○ **Gestion des émissions atmosphériques**

- Identifier et décrire les différentes sources d'émission ;
- Décrire les natures des émissions ;
- Relever les impacts décrire les risques.

**Vérifier :**

- Les dispositifs de lutte ou de gestion des émissions (filtres, cheminés, nature et mode de combustion) ;
- La réalisation des mesures périodiques de la qualité de l'air ;
- L'existence de projet de contribution à la lutte contre les changements climatiques ;
- Les résultats des mesures de la qualité et interpréter les résultats par rapport aux seuils.

**Gestion de l'eau**

- Sources d'approvisionnement ;
- Mode de gestion ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

**Vérifier :**

- Présence des affiches sur la gestion de l'eau ;
- Sources de production des eaux usées ;
- Mode de gestion des eaux usées ;
- L'état des canalisations, fuites ou non dans les tuyaux, fuites au niveau des joints et des robinets
- Les sources de contamination de l'eau potable ;
- Présence de trouble de voisinage par le système d'évacuation des eaux usées ;
- La présence de fosses septiques et demander le mode d'évacuation ;
- L'existence d'une procédure de relevé de volume d'eau utilisé ;
- L'existence de la surveillance environnementale de la qualité des eaux ;
- Les résultats d'analyse des eaux et interpréter par rapport aux seuils ;

○ **Gestion des déchets et de la salubrité su site**

- Demander le système de collecte et de gestion des différents déchets ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

**Vérifier :**

- La présence de poubelles sélectives ;
- L'existence des affiches sur la gestion des déchets ;
- La présence d'un système de collecte, de réutilisation ou de recyclage des déchets
- La salubrité du site ;
- La présence de dépotoir sur le site ou dans le voisinage immédiat du fait des activités de l'audité ;
- Mécanisme de traçabilité des prestataires de collecte des déchets ;
- Le système de gestion des déchets dangereux.

○ **Gestion des huiles usées, boues et sols contaminés**

- Caractéristiques des déchets dangereux ;
- Quantifier le volume annuel ;
- Identifier les sources de production ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

**Vérifier :**

- Les lieux et mode d'entreposage temporaire ;
- La présence de déversement ou de trace significative d'huile usée sur le site et préciser l'endroit ;
- L'existence d'un système de collecte et de gestion et décrire le mode de gestion si cela existe ;
- La fréquence de la collecte ;
- Si le mode de gestion appropriée ;
- L'existence de procédure de gestion ;
- L'existence des cas de contamination et de pollution et comment il a été géré ;
- L'existence de suivi des prestataires de gestion ou de traitement ;

○ **Gestion de l'énergie**

- Sources d'approvisionnement en énergie ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

**Vérifier :**

- L'existence d'une politique d'efficacité énergétique et décrire ;
- Si la politique est adaptée et appropriée ;
- Si les lumières sont restées allumées dans les endroits éclairés par les rayons du soleil
- L'existence de mode énergétique alternatif.

○ **Système anti-incendie**

- Décrire le système ;
- Caractéristiques des équipements ;
- Relever les impacts et décrire les risques.

**Vérifier :**

- L'existence de bac à eau ;
  - L'existence d'un RIA et son état de fonctionnement, demander des tests ; (ouverture des robinets) ;
  - Les extincteurs, indiquer leur nombre par secteur, leurs caractéristiques, vérifier s'ils sont à jour et sont installés aux endroits indiqués et selon les règles de l'art ;
  - L'existence d'une liaison avec les sapeurs-pompiers et la police ;
  - Si des opérateurs sont formés aux premières interventions et à l'évacuation ;
  - La présence des équipiers d'intervention ;
  - La présence des tableaux et indications d'évacuation en cas d'urgence ;
  - La présence d'alarme fonctionnelle et testé périodiquement ;
  - La réalisation des simulations d'évacuation et d'intervention, à quelle périodicité ;
  - L'existence des pictogrammes et des consignes anti incendie appropriés aux endroits indiqués ;
  - La réalisation d'une étude de danger assortie d'un POI et de son déploiement ;
  - La réalisation des exercices POI.
- **Système de lutte contre les déversements**
    - Décrire le système ;
    - Caractéristiques des équipements.

**Vérifier :**

- La disponibilité des différents équipements requis ;
- L'efficacité des équipements par rapport à la nature des risques ;
- La formation des interventionnistes à leur utilisation ;
- La réalisation des simulations périodiques ;
- L'existence de cas de déversements accidentels et comment cela a été géré.

- **Système de sécurité**

**Vérifier :**

- L'existence d'une procédure d'identification par badge à l'entrée ;
- La pratique des inductions des visiteurs ;
- L'existence des EPI personnalisés en nombre suffisante ;
- Le port systématique et correct des EPI sur le site ;
- L'existence d'un plan d'intervention d'urgences ;
- Les affichages des consignes de sécurité ;
- Le balisage et traçage au sol des passages piétons et des engins ;
- La présence des points de rassemblement matérialisés ;
- La présence d'indication menant aux points de rassemblement ;
- L'existence des pictogrammes adaptés en matière de SST ;
- L'existence d'une procédure d'identification et d'évaluation des risques SST ;
- La présence des gabarits de protection des endroits à risque ;
- La présence des caméras de surveillance ;
- L'existence d'une assurance risque ;
- L'existence de politique SSE ;
- La réalisation des safty tools et des safty weeks ;
- La détermination des objectifs SST ;
- L'existence d'autres mesures de sécurité.

○ **Programme de formation**

**Vérifier :**

- Existence de programme de formation SSE ;
- Les thèmes de formations sur SSE ;
- Les PV et listes de présence des formations ;
- Existence de politique de renforcement de capacité à l'extérieur.

○ **Programme social**

- Existence de couverture assurance maladie
- Existence de politique des heures supplémentaires ;
- Autres programmes.

**B. Station-service**

Les vérifications dans le cadre d'une station-service doivent être axées sur les points suivants :

- Etat des réservoirs hors terres ;
- Caractéristiques des réservoirs et des tuyauteries ;
- Présence des réservoirs enterrés dans du sable ;
- Présence de tuyaux d'aération des réservoirs ;
- Etat des pompes de distribution ;
- Procédure de prévention des déversements de produit, le déchargement et les chargements ;
- Plan en cas de déversement d'huile, de combustibles et de produits chimiques ;
- Présence d'équipement ou de produits contre les déversements ;
- Mode de gestion des pompes démantelées ;
- Mode de rangement des fûts pleins ;
- Mode de gestion des fûts vides ;
- Gestion des déchets ;
- Affichage sur les consignes de sécurité ;
- Affichage et respect de procédure de dépotage ;
- Présence de bacs à sable équipés de pelles ;
- Présence d'extincteur adapté à jour ;
- Surveillance de la qualité des eaux souterraines ;
- Présence de gabarits de protection autour des pompes ;
- Présence de baie de lavage ;
- Gestion des eaux de baies de lavage ;
- Présence de séparateur d'huile ;
- Relation de voisinage ;
- Signes de déversements ;
- Hauteur des murs mitoyens et caractéristiques des murs mitoyens ;
- Présence de zones sensibles ;
- Parking camions ;
- Mode de rangement des bouteilles de gaz ;
- Consigne de sécurité sur le mode de rangement ;
- Relever les impacts ;
- Noter et décrire les risques.

## 2.8.2 Constatations d'audit et conclusions

Les constats d'audit sont constitués de preuves documentaires, en images ou par interview collectés sur site. Ils sont formulés en termes de points positifs, d'écart ou points négatifs. Les impacts et les risques relevés lors des vérifications font parties des constats

### 2.8.2.1 *Vérification documentaire*

Les documents rassemblés avant le début de l'audit sur site sont minutieusement vérifiés. Cette vérification documentaire permet de s'assurer entre autres de :

- La validité des certificats et permis ;
- La déclaration des employés à la sécurité sociale ;
- L'existence des clauses sécurité environnement dans le contrat des prestataires
- Les analyses médicales d'embauche et périodiques ;
- Les produits chimiques achetés ;
- Le dépassement des seuils lors des analyses des médiums ;
- Le respect de la réglementation ;
- La couverture assurance du site et des employés ;
- Le contenu des programmes de formation ;
- Les dossiers des accidents et incidents survenues ;
- Etc.

Les vérifications documentaires permettent de confirmer ou d'infirmer des informations trouvées soit par des constats visuels, soit lors d'entrevues.

### 2.8.2.2 *Constatations sur site*

Les constats sur site sont des visualisations directes par rapport aux critères d'audit. Ils sont matérialisés par des prises d'images qui constituent de preuves. Ils sont consignés dans les fiches d'audit qui serviront à la rédaction du rapport.

### 2.8.2.3 *Formulation des constatations*

Les constats doivent être classés par installations, activités ou pratiques vérifiés et formulés de façon claire en phrase courte, directe et sans équivoque pour chacune des parties. Les endroits des constats doivent apparaître dans la formulation afin d'éviter des confusions.

Exemples :

- Absence de bacs à sable au niveau de la pompe de gasoil ;
- Présence d'extincteurs non à jour à l'entrée du magasin des pièces de rechange ;
- Absence de carnet de déclaration à la sécurité sociale de 20 employés ;
- Etc.

Les risques et les impacts sont associés à chaque installation ou activités vérifiés ou aux écarts constatés.

### 2.8.3 Conclusions

Les conclusions générales font ressortir les grandes lignes des points positifs et des écarts relevés en termes de non-conformité qui donnera une idée générale sur la gestion environnementale sécuritaire de l'audité.

## 2.9 La réunion de clôture

La réunion de clôture met fin à l'audit sur site. Il rassemble les membres de l'équipe de l'audit et les représentants de l'audité. Au cours de cette réunion les points suivants sont abordés :

- Remerciements ;
- Présentation générale du déroulement des activités sur site ;
- Premières impressions à chaud ;
- Grandes lignes des conclusions et recommandation ;
- Suite de la procédure ;
- Fin des activités sur site.

## 2.10 Rapport de post-audit

Le rapport d'audit fait état des résultats, conclusions et recommandations. Sa formulation ne doit pas différer de celle qui avait été convenue lors de la réunion d'achèvement d'audit (ou réunion de clôture).

En effet, le chef de l'équipe d'audit prépare le rapport d'audit conformément au plan d'audit et sur la base des résultats d'audits présentés à la réunion de clôture. Tout changement au rapport d'audit doit faire l'objet d'un accord entre les parties concernées.

Le rapport d'audit doit être daté et signé par le chef de l'équipe. Il est la propriété exclusive du commanditaire de l'audit et sa confidentialité doit être respectée et correctement maintenue par les membres de l'équipe d'audit et tous les récipiendaires. Si nécessaire, l'audité peut partager le rapport d'audit avec les parties intéressées de son entreprise.

L'audit est terminé lorsque toutes les activités figurant sur le plan d'audit sont achevées, y compris la diffusion du rapport approuvé d'audit.

Le contenu du rapport d'audit doit être conforme à celui présenté dans le document portant sur le Guide général d'audit environnemental (Cf. Annexe 1).

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ✓ MDE/HAÏTI. 1999. Plan d'Action pour l'Environnement. Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince.
- ✓ MDE/HAÏTI. 2000. Haïti et la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques. Édition des Antilles S.A, Port-au-Prince.
- ✓ MDE et F.C. Pierre. 2005. Inventaire des instruments légaux nationaux et internationaux relatif aux domaines de la biotechnologie et de la biosécurité en Haïti. Imprimerie Le Natal S.A, Port-au-Prince.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 1960. Loi du 15 Juin 1960 sur la protection de l'industrie nationale.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2002a. Loi du 09 Juillet 2002 portant sur les zones franches. Moniteur No 62.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2002b. Loi du 09 Septembre 2002 portant sur le Code des Investissements modifiant le Décret du 30 Octobre 1989 relatif au Code des investissements. Moniteur No 4.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2006a. Décret du 1<sup>er</sup> février 2006 fixant le Cadre général de la décentralisation ainsi que les principes d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales haïtiennes. Moniteur No. 57 du mercredi 14 juin 2006.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2006b. Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable.
- ✓ MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2012. Arrêté du 16 mai 2012 fixant les Conditions Réglementaires de Création, d'Implantation, de Gestion, d'Exploitation et de Contrôle des zones franches en Haïti.
- ✓ MPCE et al. 2007. Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour réussir le saut qualitatif. 89p
- ✓ PNUE a. Sans date. Convention sur la Diversité Biologique. [En ligne] [www.https://www.cbd.int/](http://www.https://www.cbd.int/)
- ✓ Vandal, J. 1989. Code du Commerce, Loi du 27 Mars 1926 modifiée par le Décret-Loi du 22 Décembre 1944.
- ✓ Victor, J.A. 1995. Code des Lois Haïtiennes de l'Environnement, annoté et compilé. Projet PNUD/ECMU/HAI/92/001, Port-au-Prince, Haïti.

## **ANNEXES**

---

### **Annexe I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES CONVENTIONS, TEXTES LEGAUX ET RÉGLEMENTAIRES RALATIFS AU SECTEUR DES PÉTROLES ET GAZ EN HAÏTI**

Ce document présente une analyse des textes juridiques et normatifs inventoriés dans le cadre de cette étude. Il reste entendu que cet inventaire est non exhaustif.

Il appartient à l'auditeur de le compléter en tenant compte des exigences du commanditaire de l'audit et des particularités du site d'implantation de l'Unité auditée.

**Tableau 3. Analyse des principaux textes juridiques et normatifs relatifs au secteur des pétroles et gaz (stockage et de distribution)**

Types de textes	Référence des textes	Articles et points pertinents
Loi réglementant le secteur pétrolier de 1949	Jean-Pierre Angelier (2005). Analyse de la substitution entre combustibles dans le secteur résidentiel en Haïti. Rapport réalisé pour la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, ONU, Mexico. 2005.	Une taxe de 4%, dite taxe de vérification est imposée sur la valeur d'importation des produits pétroliers, en plus d'un droit d'accises unitaire fixe.
Loi réglementant le secteur pétrolier de janvier 1995		La loi de janvier 1995 transforme le droit d'accise fixe en un droit d'accises variable, qui constitue un instrument permettant de stabiliser les prix intérieurs des produits pétroliers, alors que ces prix fluctuent sur les marchés internationaux.
Décret-cadre sur la gestion de l'environnement de janvier 2006 <sup>1</sup> .	Moniteur no 11 en date du 26 janvier 2006 dans Recueil de textes normatifs annotés entourant l'action locale, MICT/LOCAL-USAID, PAP, 2011.	<p>Article 144.- L'Etat a le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les substances et processus dangereux soient gérés sans mettre en danger la santé des habitants et l'environnement.</p> <p>Article 145.- Pour la gestion, la manipulation et le traitement des substances et déchets dangereux, il sera édicte des normes et procédures spéciales qui prendront en compte les provisions des normes internationales sur ces catégories de produits.</p> <p>Article 146.- Le Ministère de l'Environnement prendra les dispositions appropriées pour diffuser et faire connaitre la liste des substances et/ou déchets dangereux en vue de faciliter leur gestion rationnelle selon les principes écologiques reconnus.</p> <p>Article 147.- Une Stratégie nationale de gestion des substances dangereuses sera élaboré à l'initiative du Ministère de l'Environnement en concertation avec les Ministères de la Sante Publique, de l'Agriculture et de l'Industrie.</p>
Normes dominicaines et marocaines adaptées au marché du gaz haïtien par la Direction du Contrôle de la Qualité et de la Protection du Consommateur (DCQPC) du Commerce et de l'Industrie	<a href="http://www.haitilibre.com/article-23309-haiti-securite-les-centres-de-vente-de-propane-des-dangers-publics.html">http://www.haitilibre.com/article-23309-haiti-securite-les-centres-de-vente-de-propane-des-dangers-publics.html</a>	<p>Adaptation de normes dominicaines et marocaines au marché du gaz haïtien par la Direction du Contrôle de la Qualité et de la Protection du Consommateur (DCQPC) du Commerce et de l'Industrie : Normes minimales de bases à respecter pour l'installation d'un kiosque ou d'un Centre de vente de propane (GPL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accès facile au service des incendies et aux inspecteurs de la DCQPC,</li> <li>• présence d'extincteurs fonctionnels sur les lieux et la compétence du vendeur à les utiliser,</li> <li>• propreté des lieux etc.</li> </ul>

<p>Communiqué conjoint des autorités publiques rappelant à l'ordre les propriétaires des Centres Emplisseurs et Micro Centres de Distribution de Gaz Pétrole Liquéfié (GPL) - couramment appelé Gaz propane-</p>	<p><a href="http://www.loophaiti.com/content/rapel-lordre-pour-les-proprietaires-des-stations-de-gaz-propane">http://www.loophaiti.com/content/rapel-lordre-pour-les-proprietaires-des-stations-de-gaz-propane</a></p>	<p><b>Communiqué :</b> « Les propriétaires des Centres Emplisseurs et Micro Centres de Distribution de Gaz Pétrole Liquéfié (GPL) - couramment appelé Gaz propane- ont, dès la publication du communiqué, un délai de huit (8) jours pour se conformer aux dispositions légales en la matière. Faute par eux de s'y accommoder, il sera appliqué à leur encontre la sanction appropriée, soit la fermeture.</p> <p>Les dispositions légales dont il est question sont les conditions préalables pour la mise en fonctionnement d'un Centre Emplisseur et Micro Centre de Distribution de Gaz Propane :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une lettre de Non Objection du Ministère de l'Environnement ;</li> <li>• Un certificat du Service de Pompiers ;</li> <li>• Une autorisation du Ministère du Commerce et de l'Industrie</li> </ul> <p>Les ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Environnement, de la Justice et de la Sécurité Publique se réservent le droit de procéder à des visites d'inspection dans le cadre du respect de ces mesures. »</p>
--	--	---

## **Annexe II. CONTENU ET STRUCTURE D'UN DOCUMENT D'AUDIT**

Ce document présente l'aperçu général et la description du contenu du document tenant lieu de rapport d'audit environnementale et social, tel que défini dans le Guide général d'audit environnement d'Haiti.

### **1. Aperçu général du contenu du rapport d'audit**

Le rapport d'audit environnemental contient les constats d'audit et comporte au minimum les informations suivantes :

- ✓ résumé exécutif ;
- ✓ introduction ;
- ✓ identité des membres de l'équipe d'audit ;
- ✓ description des installations et de ses activités du projet audité;
- ✓ présentation du champ, de la portée, des objectifs et le plan de l'audit ayant fait l'objet d'un accord entre l'institution auditée et l'équipe d'auditeurs;
- ✓ présentation des critères d'audit ou référentiels convenus pour l'audit, y compris la liste des documents de référence utilisés lors de la conduite de l'audit ;
- ✓ présentation de la durée de l'audit et la date à laquelle il a été conduit
- ✓ résumé du déroulement du processus d'audit, y compris les obstacles rencontrés
- ✓ présentation du cadre juridique et institutionnel de référence;
- ✓ description de l'état du site et de son environnement ;
- ✓ présentation des Constats et Ecart d'Audit;
- ✓ analyse des impacts environnementaux et sociaux observés ;
- ✓ analyse des risques relevés ;
- ✓ propositions d'actions correctives et de mesures environnementales ;
- ✓ présentation du plan de consultation des parties intéressées au besoin ;
- ✓ présentation du plan d'actions de mise en conformité légale et réglementaire ;
- ✓ conclusions et recommandations de l'audit;
- ✓ mention de la date et la signature de l'auditeur.

## 2. Description détaillée des contenus

### Résumé exécutif

Il présente le rapport dans son ensemble, dans un langage simple permettant d'en avoir une compréhension globale. Il rappelle le contexte de réalisation de l'audit et présente les objectifs et les critères de l'audit. Il reprend ensuite, de façon synthétique, l'ensemble des points clé du rapport, notamment la méthodologie, le déroulement, les constats d'audit et les non conformités, les conséquences environnementales et sociales des non conformités, les mesures correctives et les grandes recommandations.

### Introduction

L'introduction est un élément essentiel de tout rapport. Une bonne introduction doit permettre au lecteur de se faire une idée entre autres du promoteur du projet, du contexte et justification du projet, des objectifs de l'étude, l'approche méthodologique de l'étude ainsi que de la structuration du rapport.

L'introduction doit ressortir les éléments suivants :

- ✓ le contexte et justification de l'audit ;
- ✓ le rappel des TdR ;
- ✓ le référentiel de l'audit si il y a lieu ;
- ✓ le commanditaire de l'audit et sa politique environnementale, s'il y a lieu ;
- ✓ l'équipe d'audit: nom du chef de l'équipe d'audit et des membres de l'équipe ;
- ✓ le Plan d'audit (brève description du déroulement, par exemple les activités de pré-audit, les activités d'audit sur le terrain, y compris l'inspection du site, les interviews et les révisions de documents, ainsi que les activités post-audit;
- ✓ la structure du rapport.

#### 1. Description de l'entité auditée et de ses activités

Une description concise **de l'entité auditée**, de l'organisation, de la zone/emplacement et des opérations passées et courantes.

Cette description inclura, à titre non limitatif :

- ✓ l'historique de l'organisme ou **de l'entité auditée**;
- ✓ localisation assortie de carte ;
- ✓ description des composantes de l'organisme, de ses infrastructures techniques et des activités ;
- ✓ les ressources (notamment humaines et matérielles) ;

- ✓ les modes d'exploitation et de traitement, s'il y a lieu ;
- ✓ les rejets et nuisances directement générés par le projet ;
- ✓ les dispositifs de gestion des rejets et des nuisances et leurs fonctionnements, s'il y a lieu.

La description doit mettre l'accent sur les composantes **de l'entité auditée** avec les possibles impacts environnementaux et sociaux conformes à l'objectif, la portée et les critères d'audit qui ont été définis.

## 2. Présentation des objectifs, de la portée et des critères d'audit

Ce chapitre présente les Objectif, portée et critères d'audit tels que validés dans les Termes de références d'audit.

## 3. Cadre Juridique et Institutionnel

Le promoteur a obligation de se conformer aux exigences légales et réglementaires en matière d'environnement en vigueur en République d'Haiti qui s'appliquent aux différents aspects du projet. De même, les conventions internationales de portée environnementale ratifiées par Haiti et qui concernent les activités du projet doivent être prises en compte par le promoteur.

L'audit doit identifier les acteurs institutionnels de premier ordre dont les missions s'étendent sur le projet ou activités et veiller à leur implication dans le processus ainsi qu'à la prise en compte de leurs préoccupations.

L'audit doit se conformer aux différentes exigences des institutions nationales en matière de gestion de l'environnement et des institutions des secteurs d'activités de l'audit. Ces différentes institutions impliquées dans l'évaluation environnementale et la vie du projet doivent être présentées ainsi que leurs liens avec l'audit.

## 4. Description de l'État du site et de son environnement

La description de l'Environnement comprend au moins :

- ✓ La délimitation de la zone de situation de l'audit ;
- ✓ La description des composantes sensibles du milieu récepteur (air, eau, sol, populations humaines, espèces biologiques) les plus pertinentes (préciser les statuts particuliers de certaines composantes quand cela existe)
- ✓ La situation de référence de la zone de localisation de l'audit (données sur la qualité de l'environnement).

## 5. Constats-Ecarts d'Audit et Recommandations

Ce chapitre présente les résultats individuels de l'audit. Il étale les constats faits (positifs ou négatifs) appuyés par des preuves (photos par exemple ou résultats d'analyses, permis, etc.) et les repartis-en :

- ✓ Non conformités et ;
- ✓ Objets de préoccupation

Des recommandations sont attendus à l'issu de l'évaluation des constats.

#### 6. Analyse des impacts environnementaux et sociaux des risques associés

Cette partie porte sur la description et l'évaluation de l'importance des impacts réels et des risques entraînés par les activités, produits équipements et process **de l'entité auditée** sur l'environnement dans le but de déterminer si ces impacts sont suffisamment significatifs pour justifier l'application des mesures correctives, et/ou de mettre en place des activités de surveillance et de suivi environnemental.

Cette partie concerne :

- ✓ l'identification des impacts réels et de leurs sources ;
- ✓ l'évaluation de l'importance des impacts et de l'écart avec les normes ou objectifs environnementaux (niveau de non-conformité);
- ✓ la proposition de mesures de correction de l'impact ou du risque analysé.

#### 7. L'Enquête publique

L'information et la participation du publique sont réalisées pendant l'exécution de l'audit et, consiste en un recueil des avis des populations affectées, par les auditeurs environnementaux.

La conduite des opérations d'enquête publique est assurée par les membres de l'équipe d'audit, en collaboration avec les représentants **de l'entité auditée** et les organes compétents de la circonscription administrative et de la collectivité locale de situation **de l'entité auditée**.

#### 8. Plan d'actions environnementales et sociales

Le Plan d'actions environnemental et social est établi à partir des enjeux environnementaux et des actions d'amélioration préconisées.

Ce programme d'actions doit contenir :

- ✓ Plan de mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations d'ordre environnemental et social ;
- ✓ Programme de surveillance adapté aux mesures correctives proposées ;
- ✓ Programme de suivi élaboré sur la base de l'analyse des impacts et centrés sur les risques incertains;

- ✓ Programme d'amélioration des performances

#### 9. Conclusions

Ce chapitre récapitule l'ensemble des résultats et évalue leur importance et leur pertinence au regard des objectifs, de la portée et des critères de l'audit.

#### 10. Recommandations

Ce chapitre contient un ensemble de recommandations concernant les actions correctives (audit de conformité) ou l'instauration d'un plan de gestion environnementale et sociale (audit de pré-approbation) basé sur les résultats et les conclusions de l'audit.

#### 11. Bibliographie

#### 12. Annexes

- ✓ Organigramme du projet (audité) ;
- ✓ Carte de zone, de l'emplacement ;
- ✓ Critères (liste détaillée des critères) ;
- ✓ Registre des documents ;
- ✓ Registre des interviews ;
- ✓ Registre des observations.

### Annexe III. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU GUIDE D'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL D'HAÏTI

*Tableau 3.14 : Liste des personnes ressources ayant apporté une contribution à l'étude à travers des consultations individuelles ou par focus group*

Nom et Prénom	Institution
Peltrop Peretz	MPCE
Nolex Fontil	MARNDR/UEP
Frank Charles Pierre	MICT
Jocelyne Pierre-Louis	MSP
Dorine Jean	MSP
Pierre Susje	BHN/MCI
Philippe Stephenson	MdT
Stevens Simplus	CIAT
Claude Preptit	BME
Edwige Petit	DINEPA
Charles Edouard Jean	DINEPA
Nicolas Allien	MTPTC/cellule énergie
Carlo Cérome	SEMANAH
Jean Lucien Ligondé	CHRAD
Nadal-Mevs	Association Touristique d'Haiti
Ketty Balthazard	UNIQ
Abdel Abellard	USAID
Dorine Jean-Paul	PNUD
Christophe Grosjean	BM
Geraud Albaret	BID
Raphael Monreal	Coopération espagnole
Christine Stephenson	RIAT-Sud/ UTE/MEF